

MAIRIE DE MAGNIEN
Rue Saint Agnan
21230 MAGNIEN
Tél : 03.80.90.07.69

ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation routière - livre I - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation sur la RD 17K pendant la durée des travaux sur l'ouvrage d'art ;

ARRETE

Article 1er – Du 15 avril au 30 mai 2024, la circulation sur RD 17K sera interdite du PR 1+830 au PR 1+860,

Article 2 – Une déviation sera mise en place et empruntera les voies suivantes dans les deux sens de circulation :

- RD 11A du PR 6+400 au PR 7+100,
- RD11E du PR 0+000 au PR 3+500.
- RD 17 au PR 16+800 au PR 20+450 (voir le plan ci-joint)

Article 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Article 4 – M. le Maire de MAGNIEN ; M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

M. le Maire de la commune de MAGNIEN est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- L'entreprise chargée des travaux,
- L'Agence Territoriale de l'Auxois Morvan,
- M. et Mme les Conseillers Départementaux du canton d'ARNAY-LE-DUC,
- M. le commandant de la gendarmerie d'Arnay-le-Duc,

- M. le Général de corps d'armée, Gouverneur militaire de Metz, Commandant la Région Militaire de Défense Nord-Est et la Circonscription Militaire de Défense de Metz, Bureau Mouvements Transports (1 boulevard Clémenceau - BP 15 - 57998 METZ ARMEES),

Fait à Magnien, le 29 mars 2024

Pour copie conforme

Le Maire



Jean-Louis BOULEY

Pan de déviation RD17K Maizières

- RD11A du PR6+400 à 7+100
- RD11E du PR0+000 à 3+500
- RD17 du PR16+800 à 20+450
- **+** TRAVAUX



